



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2018, en stipulant la date et l'heure du début de chaque séance, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) comme suit :

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018		
Mois	Date	Heure
Janvier	23	19 h 30
Février	6	19 h 30
Mars	6	19 h 30
Avril	3	19 h 30
Mai	1er	19 h 30
Juin	5	19 h 30
Juillet	10	19 h 30
Août	21	19 h 30
Septembre	4	19 h 30
Octobre	2	19 h 30
Novembre	6	19 h 30
Décembre	4	19 h 30

Donné à Marieville, le sept décembre deux mille dix-sept (7 décembre 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 17-62